

# LE PARCOURS





ASSOCIATION DECLAREE, REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901

# BULLETIN D'ADHESION 2010

**Agrément tourisme  
AG n°076060003**

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. L'assemblée générale du 14 mars 2009 a fixé le montant de cette cotisation à 35 euros pour l'année 2010. Elle est exigible au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile, mais vous pouvez l'acquitter dès maintenant pour assurer votre participation au prochain rallye TURCA GAZOLINE. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>N° d'adhérent</p> <p>NOM : .....</p> <p>PRENOM : .....</p> <p>ADRESSE COMPLETE : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS : .....</p> <p>TELEPHONE : .....</p> <p>TELEPHONE MOBILE : .....</p> <p>E-MAIL : .....</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2010. Date : ..... / ..... / 2009 Signature</p>	<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>N° d'adhérent</p> <p>NOM : .....</p> <p>PRENOM : .....</p> <p>ADRESSE COMPLETE : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS : .....</p> <p>TELEPHONE : .....</p> <p>TELEPHONE MOBILE : .....</p> <p>E-MAIL : .....</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2010. Date : ..... / ..... / 2009 Signature</p>
--	--

### Mon (mes) enfant(s)

.....

.....

.....

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2010.

N° d'adhérent

N° d'adhérent

N° d'adhérent

<b>Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :</b>	€
35 € x ..... adultes = ..... + 1 € x ..... enfants =	

Par chèque bancaire ou postal, ou virement\* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante :  
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

\* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -  
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP



1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE 2010

## DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ**

*Cadre réservé à l'organisation*

- FICHE D'INSCRIPTION
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE
- 1 PHOTO DU VEHICULE
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT
- CHEQUE D'ACOMPTE (400 EUROS PAR PERSONNE, COTISATION INCLUSE)
- FICHE D'OPTION TRANSPORT VEHICULE/TRANSFERT DES PASSAGERS PAR AVION
- CHEQUE D'ACOMPTE POUR L'OPTION
- BULLETIN D'ADHÉSION A SAVANE AVENTURE POUR 2010 + CHEQUE

LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDE S'IL MANQUE UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSUS.  
VOTRE INSCRIPTION NE SERA REPUTEE DEFINITIVE QU'APRÈS LA PRÉSENTATION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE  
EFFECTUÉ MOINS D'UN AN AVANT LE DÉPART DU RALLYE.



# REGLEMENT DE PARTICIPATION

## 1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise, avec le concours de la revue GAZOLINE, un rallye en véhicules anciens de plus de 25 ans dénommé : **1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE.**

## 2. DATE

Ce **1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE** aura lieu en Turquie du **9 au 22 mai 2010.**

**LE DÉPART ET L'ARRIVÉE SE FERONT À ISTANBUL (TURQUIE).**

## 3. CIRCUIT

Il est ouvert à **toute voiture de plus de 25 ans révolus** et conforme à son état d'origine. Il se déroulera sur des routes goudronnées ne présentant pas de difficultés. Il empruntera des voies officielles et cartographiées en Turquie.

## 4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend les hébergements en hôtels Grand Confort (\*\*\*, \*\*\*\* ou \*\*\*\*\* suivant les étapes), les petits-déjeuners et les repas du soir à partir d'Istanbul. Le transfert des véhicules par camion et leur retour, le transfert des passagers en avion de Paris à Istanbul et d'Istanbul à Paris sont optionnels et font l'objet d'un droit supplémentaire.

## 5. DEROULEMENT DU RALLYE

Le **1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement.

Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays.

**Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou villages, particulièrement la nuit.**

## 6. VEHICULES ADMIS

Le **1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE** est ouvert aux voitures âgées de plus de 25 ans (fabriquées antérieurement à 1985).

**Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.**

## 7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au Code de la route. Les concurrents devront présenter un contrôle technique volontaire de moins d'un an. **L'obtention de ce contrôle technique est**

**obligatoire pour valider définitivement votre inscription.**

En dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire.

## 8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

## 9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Certificat médical effectué chez son médecin traitant.
- Carnet de vaccination et carte de groupe sanguin (vaccinations universelles : tétanos, polio).
- Passeport en cours de validité et valable 6 mois après la date du retour.
- Permis de conduire. Permis international suggéré.

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.
- Carte verte et attestation d'assurance.
- Certificat de contrôle technique.
- Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

## 10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de :

- 1 triangle de pré-signalisation.
- 1 gilet de sécurité par personne.
- 1 trousse de premiers secours.

## 11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé du minimum ci-après :

- 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du rallye).
- 1 carte générale de la Turquie (Marco Polo ou IGN 86010).
- 1 couverture de survie par personne.
- Crème solaire...

## 12. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance rapatriement auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 1 % du prix total de l'inscription.

## 13. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance «mécanique» de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant. En cas d'immobilisation sur le territoire turc, l'organisation s'efforcera de prendre en charge le rapatriement du véhicule jusqu'à la frontière française, voire plus sous certaines conditions (lieu de dépôt sur le chemin de remontée). Un ou plusieurs véhicules de l'organisation assureront la fermeture de chaque étape.

Le transport de pièces détachées (en cantine) peut être assuré par l'organisation mais pas celui des roues de secours. Le transport de la cantine (une seule par équipage) fait l'objet d'un droit optionnel supplémentaire de 30 €.

## 14. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au **1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE** doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

- La cotisation 2010 est fixée à 35 €
- Engagement par participant = 1.200 €
- Transport voiture par camion = 1.850 € (prix donné sous réserve)
- Transport avion Paris/Istanbul et retour, par participant = 400 € (prix donné sous réserve)
- Assurance rapatriement = 1 % du montant total de l'engagement.

**Exemple** d'un équipage voiture avec deux personnes prenant l'**option TRANSPORT VOITURE/AVION PASSAGERS** :

- Cotisation : 2 x 35 = 70 €
- Participants : 2 x 1.200 = 2.400 €
- Véhicule : 1.850 € (prix donné sous réserve)
- Transfert avion : 2 x 400 = 800 € (prix donné sous réserve)
- Assurance rapatriement : 2.400 x 1 % = 24,00 €
- TOTAL = 5.144 €

**Exemple** d'un équipage voiture avec deux personnes se rendant par ses propres moyens à Istanbul et en revenant par ses propres moyens :

- Cotisation : 2 x 35 = 70 €
- Participants : 2 x 1.200 = 2.400 €
- Assurance rapatriement : 2.400 x 1 % = 24,00 €
- TOTAL = 2.494 €

## Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009 et seront closes le 1<sup>er</sup> décembre 2009. **Un seul règlement par équipage sera accepté.**

■ Premier acompte à l'inscription : 400 € par personne, cotisation et assurance rapatriement comprises. Si vous avez choisi l'option TRANSPORT VEHICULE+TRANSFERT AVION rajouter 800 € à ce premier acompte + 200 € par personne

supplémentaire si vous êtes plus de deux dans le véhicule.

■ Deuxième acompte à verser au 01/01/2010 : 400 € par personne. Si vous avez choisi l'option TRANSPORT VEHICULE+TRANSFERT AVION rajouter 800 € à ce deuxième acompte + 200 € par personne supplémentaire si vous êtes plus de deux dans le véhicule.

■ Solde du compte à verser au 1/04/2010.

#### **Remises sur le prix participant**

■ Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.

■ Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10 %.

#### **Majoration**

■ A partir du 1/12/2009 : + 10 %.

#### **L'inscription comprend à partir d'Istanbul :**

■ Nourriture matin et soir.

■ Hébergements.

■ Assistance véhicule.

■ Assurance Responsabilité Civile organisateur.

■ Assurance rapatriement.

■ Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

#### **L'inscription ne comprend pas :**

■ Le passeport.

■ Le carburant du véhicule et péages.

■ L'entretien du véhicule.

■ L'assurance du véhicule.

■ Les boissons et téléphone.

■ Les repas du midi.

## **15. ANNULATION**

#### **En cas d'annulation d'un participant :**

■ avant le 1<sup>er</sup> décembre 2009 remboursement des acomptes - 100 € par personne.

■ après le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et avant le 1<sup>er</sup> avril 2010 remboursement des acomptes - 300 € par personne.

■ après le 1<sup>er</sup> avril 2010 et avant le départ, remboursement des acomptes - 600 € par personne.

Dès le départ du 1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE, aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'abandon.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure.

La cotisation de 30 € reste acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

## **16. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR**

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité

civile de type professionnelle auprès de la Société MMA sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation. Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance. Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

## **17. DROITS & PUBLICITE**

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du 1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE et à ses organisateurs.

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

## **18. PUBLICITE SUR VEHICULE**

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

## **19. POINTAGE & RECHERCHE**

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye.

Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance.

## **20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE**

Le nombre d'engagés minimum est fixé à 40

véhicules, et le nombre maximum à 50 véhicules. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'Association Savane Aventure.

## **21. RESPONSABILITE**

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du Comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie, ... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant. L'organisation rappelle que les participants doivent se conformer aux règles de circulation et, en particulier, à la réglementation sur la consommation d'alcool. Il pourra être procédé à des contrôles inopinés d'alcoolémie, les participants dont le taux sera supérieur à la norme devant alors laisser leur volant.

## **22. AGREMENT**

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale 2006, l'association SAVANE AVENTURE a obtenu un agrément auprès de la Préfecture de Seine-Maritime sous le numéro AG n°076060003 en qualité d'organisateur de voyage selon les articles 36 à 43 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 et en application de l'article 9b de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992. Cet agrément constitue des garanties pour les participants. Il impose à l'association de justifier :  
- des aptitudes et expériences professionnelles, assurées par un «garant» nommément désigné auprès des autorités ;  
- une garantie financière financée par cautionnement bancaire.

## **23. LITIGE**

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

## **SAVANE AVENTURE**

15 rue Picot

76530 GRAND-COURONNE (France)

T. 00.33.(0)2.35.68.42.80 ou

00.33(0)6.81.10.79.49

<http://africa.gazoline.net>

[savane.aventure@orange.fr](mailto:savane.aventure@orange.fr)



1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE 2010

## FICHE D'INSCRIPTION



### VEHICULE

Marque	Dénomination	Année 1 <sup>re</sup> mise en circ
Immatriculation	Carrosserie	Puissance Vitesse maxi

**OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT :** Joindre la photocopie de la CARTE GRISE, une PHOTO DU VÉHICULE avec nom du pilote au dos ET les PHOTOS D'IDENTITÉ DE TOUS LES OCCUPANTS DU VÉHICULE avec nom des personnes au dos.

### PARTICIPANTS

	PILOTE	COEQUIPIER 1	COEQUIPIER 2	COEQUIPIER 3
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Profession				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Pays				
Téléphone domicile				
Téléphone bureau				
Portable utilisé sur le rallye				
E-mail				
N° Passeport				
Date de validité Passeport				
Lieu d'obtention Passeport				
N° Permis Conduire				
Date d'obtention Permis Conduire				
Lieu d'obtention Permis Conduire				
Groupe sanguin				
Personnes à prévenir en cas d'urgence				
	Tél.	Tél.	Tél.	Tél.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du 1<sup>er</sup> Rallye TURCA Gazoline. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers.



# CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Règlements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	€	3	€
		2	€		

NOM DES OCCUPANTS DU VEHICULE		NOM DES OCCUPANTS DU VEHICULE	
PILOTE :		COEQUIPIER 1 :	
COEQUIPIER 2 :		COEQUIPIER 4 :	

## TARIFS

### PARTICIPANTS

- Par personne..... 1.200 €
- à partir du troisième occupant (-10 %)..... 1.080 €
- de 16 à 25 ans (-10 %) ..... 1.080 €
- -15 ans (-50 %)..... 600 €

Majoration de 10 % sur le total participant si inscription après le 01/12/2009.

### DATES DE REGLEMENT

- Pré-inscription...400 € par personne, cotisation comprise
- Acompte avant le 1/01/2010 ..... 400 € par personne
- Solde avant le 1/04/2010

## REGLEMENT

### COÛT TOTAL

PILOTE	€
COEQUIPIER 1	€
COEQUIPIER 2	€
COEQUIPIER 3	€
Majoration 10 % si inscription après le 01/12/2009	€
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>
Assurance rapatriement : TOTAL x 1 %	€
<b>TRANSPORT CANTINE</b>	30 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>€</b>

### ECHEANCIER

1. PRE-INSCRIPTION 400 € par personne	€
2. Acompte de 400 € par personne avant 1/01/2010	€
3. Solde de votre compte avant 1/04/2010*	€

\* Assurance rapatriement comprise.

**Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à chaque acompte est à effectuer** par chèque bancaire ou postal, ou virement\* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

\* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -  
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER  
VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE

Vous trouverez plus de renseignements sur notre site internet : <http://www.africa.gazoline.net>



1<sup>er</sup> RALLYE TURCA GAZOLINE 2010

## OPTION TRANSPORT VOITURE + TRANSFERT PASSAGERS PAR AVION

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Règlements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	€	3	€
		2	€		

NOM DES OCCUPANTS DU VEHICULE		NOM DES OCCUPANTS DU VEHICULE	
PILOTE :		COEQUIPIER 1 :	
COEQUIPIER 2 :		COEQUIPIER 4 :	

Le départ et l'arrivée se font à Istanbul, en Turquie. Vous pouvez vous y rendre par vos propres moyens, ou bénéficier de la logistique que nous avons mise en place : transport des véhicules, au départ de France, par camion porte-voitures et transfert des passagers par avion de Paris à Istanbul et retour. Les véhicules seront ramassés dans toute la France par une compagnie de transport qui vous indiquera le lieu le plus proche de votre domicile dans lequel vous laisserez et récupérerez votre automobile (tarif non encore communiqué). Les voitures seront ensuite regroupées et transportées jusqu'à Istanbul où les camions nous attendront avant de prendre le chemin inverse. Parallèlement, le ou les passagers seront transférés, par avion, de Paris à Istanbul et retour. Les prix ci-dessous sont donnés sous réserve, les négociations n'étant pas encore terminées. Il s'agit donc d'un prix "Maxi" qui, nous l'espérons, sera minoré au moment du versement du solde du compte.

### REGLEMENT OPTION TRANSPORT VOITURE + TRANSFERT PASSAGERS

#### COÛT TOTAL

TRANSPORT VOITURE	1.850 €
TRANSFERT AVION PILOTE	400 €
TRANSFERT AVION COEQUIPIER 1	400 €
TRANSFERT AVION COEQUIPIER 2	400 €
TRANSFERT AVION COEQUIPIER 3	400 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>€</b>

**Ne rajoutez pas cette somme à l'acompte que vous allez verser.**

**Etablissez un paiement séparé à joindre à cette feuille\*.**

Règlements à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement<sup>[1]</sup> à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante : ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

<sup>[1]</sup> SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -  
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

**SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER  
VOTRE NOM ET LE NUMÉRO DE VOTRE ÉQUIPAGE**

#### ECHEANCIER

1. INSCRIPTION : 800 € + 200 € par personne supplémentaire au-delà de deux occupants soit :	€
2. 2 <sup>e</sup> acompte avant le 1/01/2010 : 800 € + 200 € par personne supplémentaire au-delà de deux occupants soit :	€
3. Solde de votre compte avant 1/04/2010**	€

\* Aucun remboursement pour changement de dernière minute ne pourra être fait.

\*\* Le solde sera calculé après fixation définitive du prix qui ne pourra être supérieur à celui annoncé ci-dessus.

**Vous trouverez plus de renseignements sur notre site internet : <http://www.africa.gazoline.net>**